HONORAIRES

(TVA 20% incluses) - Barème en vigueur à compter du 01/01/2020

VENTE

Maison- Appartement - Terrain

(Honoraires appliqués au prix net vendeur - Charge vendeur ou acquéreur selon les conditions du mandat)

Mandat de vente ou de recherche :

•	Inférieur ou égal à 150 000 €	8 000 € TTC
•	De 150 001 € à 200 000 €	10 000 € TTC
•	De 200 001 € à 500 000 €	4.5 % TTC
•	Au-delà de 500 001 €	5% TTC
	Dayling / Day /Carago	Eowfoit 2 000 6

Parking / Box /Garage Forfait 3 000 €

Locaux commerciaux 10% avec un forfait minimum de 10 000 €

VEFA
 Commissions à la charge du promoteur incluses dans les prix

de vente des programmes neufs

LOCATION

Maison- Appartement (Bail d'habitation ou mixte - loi du 6 juillet 1989)

- A la charge du locataire : Visite du bien, constitution du dossier et rédaction du bail 10 €/m² de surface habitable + État des lieux 3 €/m²
- A la charge du bailleur : Visite du bien, constitution du dossier et rédaction du bail 10 €/m² de surface habitable + État des lieux 3 €/m²

GESTION LOCATIVE

Maison- Appartement – Locaux commerciaux

- Gestion : 5.9 % TTC des sommes encaissées
- Assurance Loyers impayés : A partir de 2.2 % TTC

PROFESSIONNEL

Local commercial / professionnel

VENTE:

• 5 % à 10% du prix net vendeur à la charge de l'acquéreur

LOCATION:

- 15 % du loyer annuel (hors taxes et charges) à la charge du locataire et 15 % du loyer annuel (hors taxes et charges) à la charge du bailleur
- Rédaction du bail : 900 € TTC

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

• 13% du montant de la cession (Hors taxes) à la charge de l'acquéreur